

L'Agglo du Saint-Quentinois expérimente la collecte d'amiante en déchèterie !



À titre expérimental, l'Agglo du Saint-Quentinois a décidé d'accepter en déchèterie gratuitement et sur rendez-vous, des déchets contenant de l'amiante, sous réserve d'inscription et du strict respect des conditions fixées.

COLLECTE D'AMIANTE EN DÉCHÈTERIE SUR RENDEZ-VOUS

réservée aux usagers de l'Agglo du Saint-Quentinois

Comment faire votre demande ?

Avec ces modalités de dépôt d'amiante, vous respectez les dispositions garantissant la sécurité et la santé de tous, dont celles de vos proches.

1 Inscrivez-vous et prenez rendez-vous (jour et heure de dépôt) :

Agglo j'écoute au 03 23 06 30 06 jusqu'au 12 octobre 2020.

Participez à la réunion d'information lors de laquelle des agents de l'Agglo vous indiqueront les consignes de sécurité et le type de déchets amiantés acceptés.

Vous seront remis :

2

- un **big-bag** pour les déchets amiantés
 - un **kit d'intervention** comprenant les équipements de protection individuelle.
- Afin de compléter le dossier d'inscription, munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

3

Le jour du rendez-vous défini :

Procédez au dépôt de vos déchets amiantés dans la limite d'un apport de 200 kg par foyer par an, à l'heure qui aura été définie avec les agents de l'Agglo.

Tout déchet non préalablement emballé hermétiquement sera refusé.
Le chargement déposé en déchèterie doit être conforme à votre déclaration.



Agglo j'écoute 03 23 06 30 06
agglo-saintquentinois.fr
f t i n

A titre expérimental, l'Agglo du Saint-Quentinois propose, **uniquement pour les usagers du territoire de l'Agglo**, un service **gratuit** de collecte de l'amiante et **sur rendez-vous** dans les 4 déchèteries de son territoire.

Issu de broyages de roches minérales, l'amiante a été inclus dans de nombreux matériaux de construction, comme le ciment, pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre l'incendie. En raison de son caractère cancérigène, l'amiante a été interdit en 1997 mais il subsiste encore beaucoup de matériaux amiantés, en particulier dans les bâtiments. L'élimination de l'amiante nécessite donc la plus grande précaution. **L'Agglo du Saint-Quentinois a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de ses usagers et de ses agents.**

Comment cela fonctionne ?

Afin de faciliter l'organisation des moyens humains et matériels, tout dépôt doit faire l'objet **d'une inscription obligatoire avant le 12 Octobre 2020 uniquement auprès d'AGGLO J'ECOUTE au 03 23 06 30 06** (pas de réservations par mail).

Lors d'un rendez-vous défini avec les agents de l'Agglo, les usagers devront se présenter munis

d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Nos agents indiqueront les consignes de sécurité et le type de déchets amiantés acceptés et remettront un kit d'intervention comprenant les Équipements de Protection Individuelle et un big-bag. La collecte est **limitée à 1 apport par foyer par an à hauteur de 200kg maximum pour tous les usagers inscrits et résidents** sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois.

Dates et lieux de collectes

Elles auront lieu entre **08h et 12h aux dates suivantes** :

. Déchèterie Ouest à Saint-Quentin : mercredi **4 novembre 2020**

. Déchèterie Sud à Gauchy : mardi **10 novembre 2020**

. Déchèterie de Clastres : lundi **16 novembre 2020**

. Déchèterie Nord à Omissy : jeudi **26 novembre 2020**

Fortement engagée dans une démarche de développement durable, l'Agglo du Saint-Quentinois définit et coordonne de nombreuses actions en faveur de la réduction des déchets, le réemploi, le recyclage ou leur valorisation telles que les collectes éco-solidaires éphémères (lunettes, jouets, livres etc.), installation de composteur en pied d'immeuble, trocs, ateliers de recyclage, création du Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire, zone de réemploi à la déchèterie de Saint-Quentin...

Renseignements et inscriptions :

Agglo j'écoute au 03 23 06 30 06

[Agglo-saintquentinois.fr](http://agglo-saintquentinois.fr)

Votre contact

Cabinet de Madame la Présidente

03 23 06 30 06

cabinet.agglo@casq.fr